



COURS DE DESSIN

Conditions générales pour l'année 2023-24

L'atelier **Lézard Plastique**, dont le siège est établi 14, rue Jacques Désira 4340 à Villers L'Évêque (Awans), a pour objet social l'organisation de cours de dessin, formations, ateliers divers et stages.

1. Champ d'application

Le présent document vise à définir les conditions générales de L'atelier Lézard Plastique envers les responsables légaux des élèves inscrits à nos cours de dessin.

En effet, nous limitons le nombre de nos élèves par classe dans le but d'offrir un apprentissage de qualité dans des conditions optimales.

Une inscription est un engagement pour l'année et par la signature de ce présent document, les responsables légaux déclarent avoir pris connaissance et marqué sans réserve leur accord sur les présentes conditions générales. L'atelier se réserve le droit de modifier ou d'adapter ses conditions générales. Dans ce cas les parents seront informés des changements apportés.

2. Modalités d'inscription et paiement

Les frais d'inscription sont payables à la signature de la fiche d'inscription.

Ce montant n'est pas récupérable, même en cas de résiliation anticipée.

Le paiement du montant annuel est payable soit à la signature de la fiche d'inscription dans son intégralité, soit au moyen de versements. Ces versements devront être effectués aux dates communiquées lors de l'inscriptions et qui seront indiquées sur le site internet.

Attention, nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de retard de paiement, un rappel vous sera adressé incluant des frais de rappel d'un montant de 15€.

Pour toute demande de délai supplémentaire, vous devez concerter le service comptabilité à cette adresse : compta@lezardplastique.be

3. Participation à nos cours / Absences

L'élève n'utilisant pas son droit de participer au cours ne peut prétendre à une restitution des sommes versées. Cependant, lors d'une absence longue durée pour raison médicale, à condition de nous remettre un C.M. justifiant d'une incapacité à suivre les cours, un remboursement sera envisagé sous forme de bon à valoir ou les cours pourront être récupérés suivant accord.



4. Ponctualité

Il est demandé aux parents d'être ponctuels pour déposer et reprendre leur(s) enfant(s). Dans l'éventualité d'un retard, il est obligatoire de prévenir la personne responsable.

5. Responsabilité

Sont couverts par une assurance responsabilité civile d'exploitation les dommages corporels et matériels dont l'atelier Lézard Plastique serait responsable. En aucun cas l'atelier Lézard Plastique ne sera tenu pour responsable des dommages causés par un de ses membres à des tiers.

Il vous appartient de vérifier que votre contrat d'assurance familiale couvre bien ce genre d'activité (contrat de responsabilité civile et individuelle accidents).

Les élèves ne sont pas couverts en dehors des heures de cours auxquelles ils sont inscrits ni sur le chemin menant à notre établissement.

6. Santé

Par respect d'autrui, il est recommandé de ne pas fréquenter les locaux en cas de maladie contagieuse.

7. Droit à l'image

Lors de la signature de la fiche d'inscription, les parents autorisent l'atelier Lézard Plastique à utiliser l'ensemble des prises de vues réalisées lors des diverses activités proposées.

8. Règlement

L'atelier Lézard Plastique a établi un règlement à destination des élèves.

Ce règlement a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie au sein de notre atelier dans l'intérêt et le respect de tous. Ce règlement est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lezardplastique.be et peut être consulté à tout moment.

9. Traitement des données à caractère personnel

Avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, il est nécessaire de porter une attention particulière à l'utilisation des données collectées par l'Atelier Lézard Plastique. Le respect de la confidentialité des renseignements personnels que nous collectons, conformément à ce règlement européen, sont recueillis au travers de formulaires qui sont archivés à des fins de gestion pour une durée de 5 ans et sont également utilisées pour du marketing direct, afin d'informer de nos diverses actualités et activités.



Règlement à destination des élèves :

1. Faire preuve de respect :
 - Respecter les autres élèves et le professeur.
 - Éviter les comportements violents et les grossièretés.
2. Respect du matériel et des locaux :
 - Utiliser le matériel de dessin de manière responsable et appropriée.
 - Prendre soin des outils, des équipements et des installations de l'atelier.
 - Nettoyer et ranger son espace de travail après chaque cours.
3. Respecter les horaires et l'assiduité :
 - Arriver à l'heure pour les cours.
 - Prévenir en cas d'absence ou de retard.
4. Avoir un comportement approprié :
 - Éviter l'utilisation du GSM, sauf autorisation du professeur.
 - Maintenir un environnement calme et propice à l'apprentissage pour tous.
5. S'engager activement dans l'apprentissage :
 - Faire preuve de curiosité, de créativité et d'enthousiasme.
 - Poser des questions, demander de l'aide dès que besoin.
 - Respecter les travaux des autres et apprécier leur diversité.
6. Respecter la confidentialité :
 - Ne pas partager ou diffuser les dessins ou les projets des autres sans leur autorisation.
 - Ne pas prendre des photos sans autorisation.
7. Collaborer et partager :
 - Encourager la coopération, le partage d'idées et la créativité collective.
 - Respecter les opinions et les idées des autres élèves.
8. Suivre les consignes de sécurité :
 - Suivre attentivement les consignes de sécurité données par le professeur. Signaler immédiatement tout incident ou accident au professeur.

Chaque élève inscrit à nos cours s'engage à respecter ce règlement.